

CA\_DEL230404\_3

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE GIVORS  
SÉANCE DU 4 AVRIL 2023**

**Convocation :** 31/03/2023  
**Affichage de la liste des délibérations :** 07/04/2023

**Membres en exercice :** 17 Président : Monsieur BOUDJELLABA  
**Présents :** 12 Secrétaire : Isabelle DREVET

**L'an deux mille vingt trois, le quatre avril, à 18 heures 30, dans la Salle Broues,**

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Françoise BATUT ; Madame Dalila ALLALI ; Madame Nabiha LAOUADI ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Françoise DIOP ; Monsieur Farid MAHDADI ; Monsieur Damien PELLAT ; Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO ; Madame Eliane RENARD ; Madame Michelle SERVETON

**ÉTAIENT ABSENTS**

Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Sabine RUTON ; Madame Tiphaine MASSON ; Madame Françoise MONCHANIN ; Madame Camille MAY

**AFFECTATION DES RÉSULTATS**

RAPPORTEUR : Mohamed BOUDJELLABA

La décision d'affectation porte sur le résultat global de la section de fonctionnement du compte administratif.

Pour l'année 2022, la section de fonctionnement dégage un résultat global de clôture excédentaire de **155 083, 92 euros**.

Pour cette même année, la section d'investissement présente un résultat global de clôture excédentaire de **52 645, 27 euros**.

Il n'y a pas de restes à réaliser en investissement.

Le résultat de la section d'investissement doit couvrir en priorité les restes à réaliser en dépenses d'investissement.

Il est proposé d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement d'un montant de **155 083, 92 euros** au compte de recette 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

Le résultat de clôture de la section d'investissement d'un montant de **52 645, 27 euros** doit quant à lui être reporté au compte de recette 001 « solde d'exécution positif d'investissement reporté ».

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :  
12 VOIX POUR**

**DÉCIDE**

- **D'AFFECTER** les résultats de clôture de l'exercice 2022 de la façon suivante :

	Résultat clôture Exercice 2021	Affectation au budget primitif 2022	Compte d'affectation
Section de fonctionnement	<b>155 083, 92 €</b>	<b>155 083, 92 €</b>	002- Excédent de fonctionnement reporté (recette de fonctionnement)
Section d'investissement	<b>52 645, 27 €</b>	<b>52 645, 27 €</b>	001- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (recette d'investissement)

Le président du CCAS,  
Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance  
Isabelle DREVET

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le



ID : 069-266910058-20230404-CA\_DEL230404\_3-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.